



ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE
MARIE PILA
ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE

Règlement financier 3^{ème} – 2^{nde}

Tarifs 2023-2024

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription d'un enfant dans l'Établissement Marie Pila suppose l'acceptation du présent règlement financier. Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

	Tarif (10 mensualités)	Tarif famille nombreuse (*) (10 mensualités)
Contribution (**)	108 € Normal 124.20 € Solidaire 97,20 € Minoré	91,80 €
Demi- pension - 1 repas - 2 repas - 3 repas - 4 repas - 5 repas	25,00 € 50,00 € 75,00 € 100,00 € 125,00 €	
Internat Garçons Site de Saint-Joseph (pension complète)	397 €	
Internat Filles (***) Site de l'Aqueduc (pension complète)	356 €	

(*) Le "**Tarif famille nombreuse**" est accordé automatiquement aux familles à partir de 3 enfants dans les Établissements de Carpentras sous tutelle de Notre-Dame de Vie : Marie Pila, Les Chênes. Si un des enfants est scolarisé aux Chênes, la demande doit être faite dès la rentrée par la famille (imprimé à se procurer à l'accueil).

(**) Cette contribution reste due même si des mesures de confinement empêchent en partie ou totalement la tenue des cours en présentiel.

(***) Pour les **filles internes**, prévoir une contribution supplémentaire de l'ordre de 120 € pour les transports entre l'internat et le site de Saint-Joseph (à verser en juillet à Trans' CoVe).

Le personnel travaillant dans l'enseignement catholique bénéficie d'une remise de 30% sur la contribution scolaire, **sur justificatif**.

**Les tarifs indiqués tiennent compte du calendrier,
des stages et des dates de sortie en fin d'année scolaire.**

I. Facturation.

Modalités de règlement.

- ♦ Le règlement par **prélèvement** est préférable. Il s'effectue de la manière suivante :
1^{er} prélèvement forfaitaire de 80 € le 5 septembre (sauf internes : 340 €). Il est suivi de 9 autres prélèvements le 5 de chaque mois. Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire, interne.
- ♦ Les règlements par carte bancaire depuis Ecole Directe, par chèque (à l'ordre de : **Association Marie Pila**) ou par espèces sont également acceptés.

Attention

La facture est disponible sur **Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre. **Cette facture est la seule de l'année.** Un échéancier indique le montant et les dates des 10 prélèvements.

En cas de règlement par chèque ou espèces, ceux-ci peuvent être effectués en début de chaque trimestre (Octobre – Janvier – Avril).

- ♦ En cas de prélèvements impayés, les frais bancaires pourront être facturés en complément.

2. Acompte et caution.

Un acompte de 90 € est demandé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant (à partir de 3 enfants : 180 € au total). Il est déduit de votre facture.

En troisième, les manuels scolaires sont prêtés par l'Établissement moyennant un chèque de caution donné lors de la remise des livres et rendu en fin d'année. Les livres non rendus ou inutilisables seront facturés au prix du neuf.

En seconde, les élèves sont équipés de tablettes et manuels numériques. Des indications seront données à la rentrée.

3. Autres frais.

➤ **Demi-pension.**

Une carte nominative de passage au self est remise à chaque élève au début de l'année scolaire. Les élèves la présentent à la personne qui fait le pointage à chaque passage au self. Cette carte est automatiquement créditée lorsque la demi-pension est imputée sur la note de frais annuelle.

Les repas occasionnels sont acceptés sous réserve que la carte self ait été rechargée au préalable par paiement en ligne sur Ecole Directe ou bien à l'accueil (1 repas = 8.25 €).

Aucun changement n'est admis en cours de période. Les demandes sont à faire avant chacune des vacances scolaires.

En cas d'absence à la demi-pension d'une durée supérieure à 6 repas consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la demi-pension donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas d'allergie constatée par un allergologue, un dossier de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé à l'Établissement. Si l'élève doit apporter son panier-repas, une participation de 20 € / mois sera facturée.

Les redevances de pension ou demi-pension sont répartis linéairement, et ne tiennent donc pas compte du nombre de jours de classe dans le mois.

➤ **Internat.**

L'internat des garçons se situe sur le site de Saint-Joseph, 105 rue Duplessis.

L'internat des filles se situe sur le site de l'Aqueduc, 459 avenue Jean Moulin.

Le tarif comprend l'hébergement en chambre, le petit-déjeuner, les repas du lundi midi au vendredi midi, le goûter et l'étude surveillée.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 6 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la restauration donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 30 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de l'hébergement donneront lieu à un avoir sous déduction d'un forfait de 20%. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas de départ anticipé de l'élève, tout mois commencé est dû en totalité.

➤ **Association Sportive.**

Les activités sportives de l'Association sont assurées par les professeurs de sport de l'Établissement et ont lieu dans l'Établissement. La cotisation de 30 € par an (montant précisé à la rentrée) couvre une partie des frais de transport liés aux compétitions.

➤ **Abonnement Kwyk.**

Le site pédagogique « Kwyk » permet à chaque élève de faire des exercices autocorrigés, de s'évaluer, de progresser à son rythme et de bénéficier de tutoriels de façon autonome. Le suivi est personnalisé de la 6^{ème} à la Terminale ; il permet également de revoir des notions de l'année précédente, et de réviser avant la rentrée suivante puisque l'abonnement est valide de la rentrée au 31 août.

En 3^{ème}, mathématiques : l'abonnement de 10 € par an est porté directement sur la facture.

En Seconde, mathématiques et physique : l'abonnement est de 14 € par an, porté directement sur la facture.

➤ **Projet Voltaire**

En français, le projet Voltaire est actuellement à l'étude. Il s'agit d'un programme d'aide personnalisée en ligne qui permettra un complément de formation suivant un rythme d'apprentissage propre à chaque élève. Si ce programme est validé d'ici la rentrée, l'abonnement sera de 10€ environ et sera porté directement sur la facture.

➤ **Espace Numérique de Travail : E.N.T.**

Chaque élève est abonné à l'E.N.T. d'Ecole Directe pour toute l'année 2023-24. L'abonnement est compris dans la contribution.

➤ **Copies doubles**

Afin d'assurer une égalité de traitement entre les élèves durant les contrôles écrits, l'Etablissement fournit les copies doubles nécessaires à ces épreuves. Une participation aux frais de 4€ est inscrite sur la facture annuelle.

➤ **Sorties scolaires, activités.**

En 3^{ème} :

- La formation aux premiers secours est dispensée ; elle permet d'obtenir le diplôme « PSC I ».
- La participation aux frais est de 22 € (portée sur la facture) ; l'autre moitié du coût total est assumée par l'Établissement.
- Un séjour d'intégration est organisé au Laus, il fera l'objet d'une facturation spécifique avec règlement sur Ecole Directe.

En Seconde : une sortie d'intégration d'une journée est envisagée. Une participation pourra être demandée aux familles et portée sur la facture. (25€ à 30 €).

Si des sorties ou des activités sont proposées au cours de l'année, le règlement se fera directement par création d'un porte-monnaie spécifique sur Ecole Directe.

➤ **Cours d'Anglais facultatifs.**

Une préparation aux examens de Cambridge en 2^{de} est dispensée par des enseignants rémunérés par l'Établissement (1h / semaine).

Le tarif de cette préparation est de 130 € ; il est porté sur la facture annuelle.

Pour ceux qui passeront l'examen, un prix sera demandé au moment de l'inscription, qui sera facturé par l'Établissement pour le compte de Wall Street Institute. Ce prix dépend du niveau de l'examen. Les tarifs ne sont pas connus à ce jour mais varient entre 130 € et 240 €.

4. Possibilité d'aide financière.

➤ **Bourse nationale**

- de Collège : dossier à remplir en septembre,
- de Lycée : renseignements à demander au secrétariat en mars.

➤ **Aide à la demi-pension du Conseil départemental** pour les élèves de 3^{ème} dont les familles sont domiciliées en Vaucluse et bénéficiaires du RSA Socle ou Majoré : attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) à transmettre au Service Facturation.

➤ **Aides de l'Établissement :** en complément des Bourses nationales, l'Établissement est à votre écoute pour mettre en place des solutions d'aide en cas de difficultés (perte d'emploi, ...). S'adresser au Service Facturation pour demander un dossier. La commission d'attribution statuera au vu du dossier et des pièces justificatives courant octobre et en février/mars.

.

5. Association des Parents d'Elèves (APEL).

Une présentation de l'APEL est incluse dans le dossier d'inscription / réinscription, ainsi qu'un formulaire à compléter. En cas d'adhésion, **la cotisation sera portée automatiquement sur la facture.**

Le montant pour l'année scolaire 2023-24 s'élève à 23 € par famille.